

VILLE DE BEAUCAIRE
DELIBERATION N°17.007

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 février 2017 à 17 heures

Le Maire de la commune de Beaucaire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits le 10 février 2017 ;
- le nombre de conseillers municipaux en exercice, au moment de la délibération, était de 33 sur lesquels il y avait 25 présents, 7 représentés et 1 absent, à savoir :

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

Julien SANCHEZ	Jean-Pierre FUSTER	Elisabeth MONDET
Gilles DONADA	Mireille FOUGASSE	Stéphane VIDAL
Chantal SARRAILH	Yvan CORBIERE	Max SOULIER
Simone BOYER	Maurice MOURET	Roger ROLLAND
Yvette CIMINO	Evelyse ROL	Sylviane BOYER
Josette ROCCHI	Nathalie ABLAIN	Samuel SAMSON
Katy VIDAL		
Maurice CONTESTIN	Didier CORRIAS	Saïd OUHDOUCH
Yves GERMAIN	Dominique PIERRE	Rose-Marie CARDONA

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mesdames et Messieurs

Antoine BOYER	représenté par	Simone BOYER
Viviane TISSEUR	représentée par	Julien SANCHEZ
Eliane HAUQUIER	représentée par	Elisabeth MONDET
Patrick DESOMBRE	représenté par	Jean-Pierre FUSTER
Hélène DEYDIER	représentée par	Didier CORRIAS
Christophe ANDRE	représenté par	Dominique PIERRE
Cristelle HUGOUNENQ	représentée par	Yves GERMAIN

ABSENTE : Madame
Carole CHEVALIER

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance pris en son sein, en l'occurrence, Monsieur Jean-Pierre FUSTER, élu à l'unanimité, qui est assisté de Madame la Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie.

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Rapporteur : Mireille FOUGASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la Bibliothèque est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la culture et la documentation de la population.

Pour le bon fonctionnement dudit service, il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur et la charte informatique ci-joints.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le CGCT,
VU l'avis de la commission CCFPC du 15 février 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE d'adopter le règlement intérieur et la charte informatique de la Bibliothèque Municipale, joints en annexe.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition certifiée et conforme.



Julien SANCHEZ
Maire de Beaucaire

ONT VOTE
UNANIMITE